

RADIOS !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres aurait dû intituler l'article « **Radios mémorisés** », suite à l'annonce du gouvernement, de supprimer les subventions allouées aux **radios associatives** [...]

Communiqué : – Les débats sur le projet de loi de finances 2025 ont commencé ce mercredi (13/11). Des économies qui restent inexplicables, comme celles sur le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (*FSE*). Amputé de 10 millions d'euros. Un choc pour les 750 radios associatives qui en dépendent.

MédiaChartres en profite pour revenir en **1981**, année de l'élection de **François Mitterrand** et de la **libéralisation de la bande FM**, occupée jusqu'à lors par différents services de l'Etat, principalement par les militaires.

Chartres, n'échapperas pas à ce phénomène. La toute première « **radio libre** » (c'était la qualification du moment) a vu le jour, sous le pseudonyme de « **Radio Chartres** » (ce qui semble logique), les studios étaient, provisoirement **place Nicochet** '(Jeanne d'Arc aujourd'hui) au dernier étage.

Les nouveaux studios, ont rapidement intégré le « **rez-de-chaussée** » du **Centre Athéna** (rue du Grand Faubourg). La radio, sous forme associative a été fondée par trois amis (?) artisans Jacky Leclainche (président)/Guy Leroy et Gérard Marchand. Mais celui qui a réellement été le détonateur (l'idée) et futur directeur, s'appelait **Christian Rajoelison**

(décédé le 25/09/ 2008, à l'âge de 62 ans). Il s'occupait en parallèle d'une petite société de maçonnerie, dans le bas de la rue Chantault. Son dessinateur (X) a imaginé le logo de la radio, qui allait passer à la postérité, dans le monde des médias locaux.



Le succès fut immédiat et l'engouement des auditeurs, phénoménale !

Les animateurs-trices, « **essuyaient les plâtres** », sans avoir de réelles connaissances musicales particulières, sauf les **DJ** des discothèques, qui furent les pionniers de l'animation en radio, toutes et tous étaient bénévoles (saut un) et ils étaient heureux de faire partie de « **l'aventure FM** » .

Des désaccords internes, entre les dirigeants et le directeur, l'ont poussés vers la sortie. Idem pour certains animateurs, qui partirent fonder d'autres radios, citons : **radio Bois Paris** et **radio Beauce** (Lèves).



© MédiChartres

C'est radios n'étaient pas les seules à couvrir le Ciel médiatique, d'autres apparurent rapidement, à Chartres et St Loup.

Comme :



radio Saphir 93, (studios rue des Bouchers) qui n'a pas laissé de trace ?, sauf trois Noms « MTV »

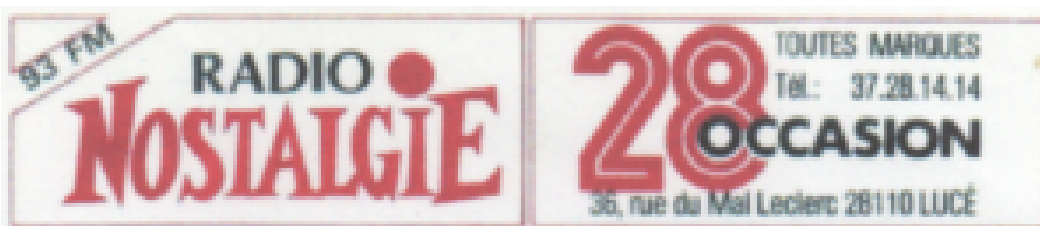
Éric Maillot/Éric Thiebaut/Christophe Villeurman.

L'horizon des radios libres, à été bouleversée avec l'avènement des « réseaux FM » nationaux, qui ont très vite absorbés les fréquences.

Radio Chartres ferme... Mais ouvre (place Jeanne d'Arc), « Chartres FM » sur fonds de dirigeants en conflits.



Radio Beauce, association loi 1901 et une SARL (13 actionnaires) devient, successivement : **Nostalgie** puis, **FUN**.



Radio Loisirs (place des Epars, au dessus d'une Banque), propriété des **deux frères Lévi** (James et William, gérants des

discothèques) : **Le Lido** (Chartres) le **James Club** (Lèves) et du **King Club** (St Prest), directeur de la radio, **Bernard Briaud**, elle devient d'abord **Chic FM**, avant de finir dans le giron d'une autre franchise (X) (peut-être l'actuelle fréquence, de **Chérie FM** ?).



Plus tardivement, d'autres apparaîtront sur Chartres :



« **Intensité** » et « **grand Ciel** »



Toutes les radios en réseaux sont en FM. De nos jours, les platines et les disques vinyles ont laissés place au tout numérique, reste les souvenirs (pour les nostalgiques), de belles rencontres (pour d'autres) et la trace indélébile d'une époque, qui à marqué la bande FM.

COCAÏNE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical



La France *-cultive-* actuellement les problèmes, et ils sont nombreux !

MédiaChartres en dresse un portrait succin, qui rejoint exactement les mêmes qu'à Chartres et son Agglomération, coïncidence ou fatalité ?



Déficit, emplois, géopolitique, crises parlementaires, Europe, loi de finance 2025, émigration, dépôts de bilans, catastrophes climatiques, manifestations/grèves, criminalité, etc



Sur ce dernier point, les Médias ont tous couverts le récent déplacement à Marseille, **du Ministre de l'intérieur et du ministre de la justice**, pour exposer le nouveau plan, élaboré par le gouvernement,

afin d'endiguer le narcotrafic et l'ensauvagement d'une frange de la population (de plus en plus jeune).



une saisie record de cocaïne.

La lutte contre les trafics de stupéfiants, et en tout genres (voles/armes/faux papiers/receL et vente de toute nature, etc.) c'est une économie parallèle qui génère des M€.



Désormais, priorité et grande cause nationale. Police, gendarmerie, justice, élus-es, populations, tous sont « **invités** » à travailler et lutter ensemble [...]

Faut-il y voir, une réelle détermination... pas sûr, et **MédiaChartres**, va essayer (en quelques exemples) de vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord ; les ambitions sont de bonnes choses, mais se donner les moyens en est une autre ! Hors, la France est à « **sec** » et la volonté de supprimer des milliers de fonctionnaires, (pour des raisons d'économies) ne vas pas simplifier la tâche. La police de quartiers ayant disparue, ce ne sont pas les patrouilles à répétitions, qui vont changer les choses. Les trafiquants, sont aussi bien organisés que des multinationales et cela devient cauchemardesques pour les villes et les habitants. La justice est déjà à 200% d'engorgements, et les prisons ont (depuis longtemps) atteint le seuil maximal d'occupations. Autant de « **détails**« , qui

peuvent laisser perplexe !

Et puis, il y a cette récente tache sur le CV du ministre : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/paris-un-majordome-du-premier-ministre-en-garde-a-vue-apres-une-transaction-de-cocaine-08-11-2024-WLBPPVIWOFEADGR3UWM0AEBTJU.php>

Une lutte, qui remonte à la nuit des temps, mais essayons de rester positif, car au final, seul...le résultat compte !



– Sur le plan local (Chartres/Agglo) les exemples ne manquent pas, et pourtant des signalements ont régulièrement été réalisés, auprès du **Préfet** et des services de la **police municipale**, sans que cela ne déclenche la moindre réaction, laxisme où complaisance ?





L'actuelle équipe dirigeante (élus-es, proches ou famille), ayant (parfois) recours à des « stimulants » (...)

Certains/certaines ont été condamnés à des peines mineures, par un tribunal (TGI) qui peut parfois, se montrer **TRÈS compréhensif** (...) et cela ne les a pas dissuadés-es, presque une incitation à la récidive ?

Un rapide survol de l'énorme travail qui reste à faire, tant à l'échelon national que local.



MédiaChartres espère, que les nouvelles procédures auront pour effets, de ralentir les trafics et surtout, d'éviter les dramatiques « **dommages collatéraux** » .

Moujib Kada

APOTHÉOSE !



monde médical.

MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le



Un gouvernement exsangue, évoquant des pistes pouvant (?) conduire à la réduction du déficit de la France (3 300 M€) » taxe sur certains animaux de compagnie, suppression d'un 2ème jour férié, réduire le remboursement des frais de soins/médicaments, des milliers de fonctionnaires mis sur la touche, taxes sur : le sucre/tabac/alcools, révision des tranches d'impositions, augmentation du nombre de jours de carence pour les arrêts de travail, nouveaux plan sur l'indemnisation du chômage, etc !

MédiaChartres constate, que malgré « **la mise au régime** » des collectivités locales, cela n'empêche en rien, les investissements somptuaires de la ville de Chartres et de son Agglomération. Rien ne semble pouvoir endiguer les pharaoniques projets du maire et président de l'agglomération ?



Les résidents sont excédés, par les désagréments au quotidien,

même les plus indulgents et tolérants, commencent à s'agacer de la situation globale qui s'éternise !



Ils s'interrogent également, sur la provenance des financements et surtout... de savoir in-fine, qui va devoir payer ? (le tau d'endettement de ville étant devenu, incontrôlable).



© Mais, plus que les mots **MédiaChartres** à réalisé un reportage, sur ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui, « **des zones sinistrées** » aux allures d'après guerre, **extrait !**







route d'Orléans, barrée !



Pour [MédiaChartres](#), un mois d'octobre « ordinaire », à Chartres.

Karine Relin

TOTALITARISME ! II



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Depuis les récentes et dernières publications de [MédiaChartres](#), et surtout, face aux « *inattendues* » et nombreuses révélations spontanées les concernant, nous vous donnons rendez-vous le :

Lundi 4 Novembre

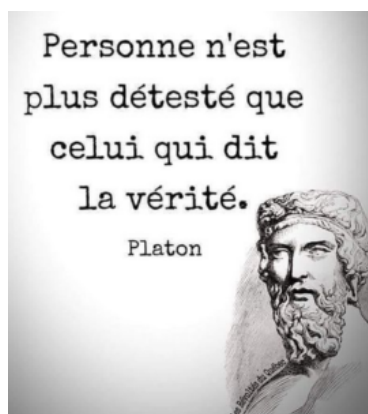
La rédaction



*Suite de l'étrange affaire judiciaire de l'ex-référent, de l'association **Anticor**, pour le département d'Eure et Loir (28).*

MédiaChartres, à l'énoncé du verdict du procès en date du **07 derniers**, à contacté l'intéressé par téléphone, afin de refeuilleir sa réaction et de la suite qu'il souhaite (éventuellement) donner à un... **obscure imbroglio, politico/financier**.

Avec sérieux et humour (...) c'est ici
<https://www.facebook.com/reel/152319333499>



Pour rappel : voici (en partie) se que le maire de Chartres, reproche au référent d'Anticor !

:

<https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/>

: <https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/>

: <https://mediachartres.fr/2022/01/16/le-pantouflage/>

: <https://mediachartres.fr/2021/10/18/un-vent-de-justice/>

: <https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/>



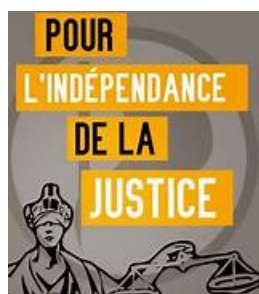
– Un panel d’articles choisit parmi les nombreuses enquêtes, réalisées par les équipes d’investigation, de **MédiaChartres**, toutes ont un point commun... la justice, et plus précisément le **TGI de Chartres**, décrit comme un lieu où les verdicts ne seraient pas toujours rendus avec « **innocence** » et « **impartialité** » ? mais influencé [...], par des personnes extérieures (réseaux, clubs, confréries, parquet, magistrats-ex-honoraire, politiques) ?



Exemples des plus criants, les affaires : de pédophilies, de maltraitements, de placements et de gardes d’enfants chez leurs bourreaux

<https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/>

Symboles de reconnaissances des pédophiles



Il y a des années, que l'on parle de « **la séparation des pouvoirs** » (politique/justice), il semble pourtant aujourd'hui que ce microcosme s'entend plutôt bien, **quand il y tire avantage (s)**.

L'ex-référent **Anticor**, nous avoue ne pas avoir été surpris par **la décision à son égard**, « je savait dès mon arrivée, en constatant l'absence des avocats des parties civile, que la messe était dites » l'énoncé du verdict a confirmé ma supposition. Un **procès purement politique** qui réussit le tour de passe-passe de réduire (provisoirement) au silence, un « **fouille m...e** » bien trop perspicace dans sa fonction et beaucoup trop bavard, le maire n'était pas habitué à ça et... ne le supporte pas.

Il fait déposer deux plaintes pour « **chantage** » par ses employés (direct ou indirect), et pour accentuer le rapport de force, s'arrange avec son ami Procureur (de l'époque) pour faire réaliser une audition à... **Orléans ?**, **l'avocat général** évoquant au cour du procès un manque de « **spécialiste** » au **commissariat de Chartres** (les intéressés apprécieront, où pas ?).

INFO PLUS : depuis les deux dépôts de plaintes, le **Directeur de cabinet du maire**, a été promu « **Directeur de la communication** » de l'ensemble des magazines édités par Chartres et l'Agglomération, certainement le plus qualifié de tous pour ce poste ?, qu'il a de suite accepté en qualité de « **bénévole** » (humour) !

Le maire de la commune de Lèves et Vice-président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, a hérité de providentielles « **grosses subventions** », pour réaliser des travaux, accordées par... Chartres Métropole à sa commune [...]

1/ Témoin à la moralité, irréprochable : https://www.lechorepublicain.fr/leves-28300/actualites/deux-non-lieux-et-un-renvoi-devant-le-tribunal-pour-remi-martial-maire-de-leves_14088102/

2/ Une justice pleine de compassion (dans certains cas) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/la-condamnation-de-remi-martial-maire-de-leves-est-confirmee-en-appel-mais-la-sanction-est-allee_14374411/

3/ Un passage « obligé » pour asseoir sa notoriété : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/politique/remi-martial-president-du-groupe-majoritaire-au-conseil-departemental-d-eure-et-loir-travailler-sur-un-projet-commun_13930736/

Preuve que la dévotion et la fidélité, sont toujours payantes, avec certaines personnes.



Mais mauvaise nouvelle pour la « **triade** » locale, l'Association **Anticor** a récupéré son agrément, et un **nouveau référent pour le 28**, devrait être nommé, il va de soit que son prédécesseur tiendra les dossiers, à sa disposition, des **nuits blanches** pour certains-nes, en perspective, mais pas que !



De continuer, « les principales pièces visant à prouver son innocence, remises à son Avocat, ont toutes disparues, lors du procès (imprimés où enregistrements, des **preuves irréfutables** qui ont toutes été soigneusement écartées **par qui ?**), des pièces essentielles pourtant censées figurer au dossier ? remplacées par « **d'utiles questions** » comme; celles portant sur... son état de santé physique générale ?

La main courante déposé par ses soins, au **commissariat de Chartres**, avant les dépôts de plaintes des deux sbires du **maire de Chartres** et suite à l'**agression de ce derniers à son encontre** avec menaces physique sur sa personne, et ou figure cette phrase « **ont va bien s'occuper de vous** » ?, à elle aussi disparu (et pour cause...) ! Il est également fait allusion, sans aucune preuve, à l'utilisation « **d'un brouilleur d'ondes** », mais alors (question), comment le **Dircab** du maire a t'il réussi à enregistrer ?



La peur d'éventuelles représailles, à poussé les plaignants à une surprenante demande au **TGI**, qu'il lui soit **INTERDIT** (durant 5 ans) de porter une arme où considérée comme tel (?) Pour lui et l'**article 11 de la Constitution de la République française**, **la parole et les écrits sont les meilleurs armes**,

interdiction d'être référent **Anticor** durant le même laps de temps (alors que sa lettre de démission LR/AR datée du **04/07/2023**) **devait en pratique (elle aussi) figurer au dossier** (?), également condamné à verser des indemnités financières aux 2 plaignants, alors même, que sa situation financière à été divulguée publiquement, y compris à la presse locale, (ne manquait plus, que la fanfare et les majorettes) par le **TGI** et donc, connue (sans contestation possible), **connue des Juges et assesseurs** ?

Autant de zones d'ombres et de dérapages, dans un procès hors du commun, et d'après les sources de **MédiaChartres**, le maire aurait de « **très bons contacts** » (grâce à un Directeur de lieux culturel de la ville), avec la **cour d'appel de Versailles** (sans parler des pantouflards). CQFD

L'ex-référent **Anticor** garde une détermination sans faille, il rappelle que **Chartres est le berceau de la résistance en France** grâce au courage exceptionnel d'un homme – **Jean Moulin-**, il souhaite perpétuer son exemple en prenant le statut de » **lanceur d'alerte**« pour continuer ses combats, comme d'autres avant lui (voir ci-dessous).

Une liste, non exhaustive : (cliquer sur les Noms des affaires en **bleu**, pour en savoir plus)

Julien Assange « **à créé Wikileaks**« , **Daniel Ellsberg** « **Pentagon Papers**« , (en France) : **Olivier Marleix** » **vente d'Alstom** » **Denis Robert** « **Clearstream**« , **Irène Franchon** « **scandale du Médiateur** » **Olivier Théron** « **affaire J. Cahuzac**«

Les lanceurs d'alerte, ont fait gagner un temps précieux à la justice, et méritent un minimum de reconnaissance, ils peuvent désormais compter sur de nombreux soutiens.

[https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20\(ASLA\)%20est%20n%C3%A9%20en](https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20(ASLA)%20est%20n%C3%A9%20en)



En France, la loi « **Sapin** » et « **Sapin II** » a renforcé le statut des lanceurs d'alerte.





Au Sénat :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/la-protection-des-lanceurs-d-alerte-en-france-rapport-bisannuel-2022-2023-697#:~:text=Le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits%20publie%20tous%20les%20deux>

<https://www.senat.fr/lc/lc312/lc312.html>

L'ex-référent **Anticor**, est adepte de la **philosophie Asiatique**, et des citations qui l'illustre!



*Vouloir donner des leçons de civisme et de démocratie, aux pays totalitaires est une bonne chose, mais la France, en soutenant **la gangrène politique**, ne ferait-elle pas mieux de commencer à faire appliquer et respecter sa constitution ?*

Et de rappeler à tous : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=%27article+11+de+la+D%3a9claration+de+1789&mid=E53809499014C0B48E62E53809499014C0B48E62&cvid=E61CCBE714F2457A9CECAB2790171549&FORM=VIRE>



Martine Leroy

TOTALITARISME !



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



*Suite de l'étrange affaire judiciaire de l'ex-référent, de l'association **Anticor**, du département d'Eure et Loir (28).*

MédiaChartres, à l'énoncé du verdict du procès en date du **07 Octobre**, à contacté l'intéressé par téléphone, afin de

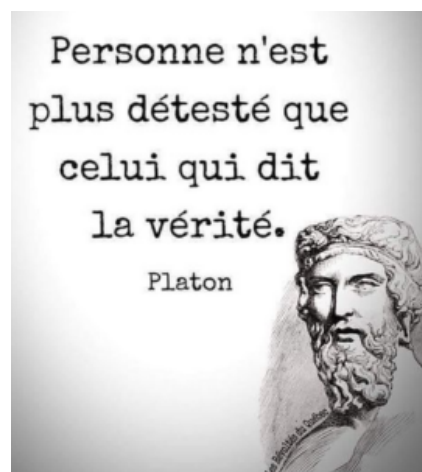
recueillir sa réaction, des suites et du retentissement médiatique, qu'il souhaite (éventuellement) donner à cet *obscure – imbroglio politico/financier –*

Un résumé, avec sérieux et humour (...) c'est ici
<https://www.facebook.com/reel/152319333499>

Citation de Louis Pasteur, sur la vérité :

“Il ne suffit pas de connaître la vérité, il faut encore la proclamer.”

MAIS ATTENTION !



Pour rappel : voici (une partie) des reproches du maire de Chartres, faites au référent d'Anticor, et l'explication « **logique** » de ce qui lui vaut aujourd'hui, une condamnation.

Des sujets, qui auraient dû en principe, interpeller les Juges du TGI de Chartres, mais ... ?

:

<https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/>

: <https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/>

: <https://mediachartres.fr/2022/01/16/le-pantouflage/>

: <https://mediachartres.fr/2021/10/18/un-vent-de-justice/>

: <https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/>



– Un panel d’articles parmi les nombreuses enquêtes, réalisées par les équipes d’investigation, de **MédiaChartres**, toutes ont un point commun... la justice, et plus précisément le **TGI de Chartres**, souvent décrit comme un lieu où les verdicts ne seraient pas toujours rendus avec « **innocence** » et « **impartialité** » mais, influencé de l’extérieur (réseaux, clubs, confréries, parquet, magistrats-ex-honoraire, politiques) ?





Exemples des plus criants et effrayants, les affaires : de pédophilies, de maltraitements, de placements et de gardes d'enfants chez leurs bourreaux :

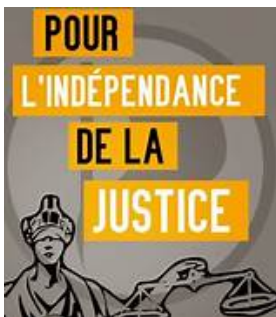
<https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/>

Symboles de reconnaissances des pédophiles



cela doit, impérativement cesser, et

TOUT DE SUITE



Il y a des années, que l'on parle de (cliquer) « la séparation des pouvoirs » (politique/justice), il semble pourtant aujourd'hui que ce « microcosme » s'entend plutôt bien... *quand il y tire avantage (s).*



Les hommes politiques et les couches doivent être
changés souvent...et pour les mêmes raisons.

(George Bernard Shaw)

L'ex-référent **Anticor** (70 ans) nous avoue ne pas avoir été surpris par la décision à son égard, car il savait dès son arrivée au tribunal, en constatant l'absence des avocats des parties civiles, que la messe était dite, l'énoncé du verdict a confirmé son analyse. Un **procès politique à charge**, qui réussit le tour de passe-passe de réduire (**provisoirement**) au silence, un « **fouille m...e** » bien trop sérieux et perspicace dans sa fonction et beaucoup trop bavard, **et ça, le maire procédurier, ne le supporte pas** .

Déroulement : Angoissé, le maire fait rapidement déposer deux plaintes pour... « **chantage** » par ses employés (direct ou indirect), et pour accentuer un peu plus le rapport de force, s'arrange avec le Procureur (**de l'époque**) pour faire réaliser une audition à... **Orléans ?** , **l'avocat général** évoquant ce « **détail** » de procédure, l'a expliqué par un manque de « **spécialiste** » **au commissariat de Chartres** » (les intéressés apprécieront !).

Deux plaintes, qui seront « **traitées** » en **priorité absolue dans un délai record**, alors que d'autres se perdent dans la nature, ou mettent deux ans (voir plus) avant d'être, soit : classées sans suite, où d'emprunter un omnibus vers un tribunal.

INFO PLUS : l'ex référent **Anticor** qui a le sens de l'anticipation, **c'était pourtant entretenu avec le nouveau**

Procureur (M. Chevalier) **dès son arrivée**, lors d'une audience pour (très justement) lui faire part des **énormes problèmes qu'il rencontrait avec la mairie, et de ses nombreuses inquiétudes, suspicions (et plus) concernant** : les annexes (sem, spl, semop et autres), **ainsi que**: l'attribution de marchés publics, subventions, appels d'offres, dossiers brûlants « Oxygène » « Eiffage » « Cœur de ville » et d'autres, achats/ventes/reprises de biens publics et de promotions immobilières, des lois ORI sur la ville, conflits d'intérêts, d'attributions/transferts de permis de construire/démolitions (amiante en première ligne), d'avantages/faveurs, interventions dans des dossiers judiciaire concernant des proches/maires/adjoints/amis-es, transactions et répartitions de fonds suspects, trafics de drogues, prostitution, entorses où d'abus de, biens sociaux/à la fonction/ à la probité/ à la loi, abus d'autorité, etc. **20** longues années (**11** pour **Anticor**) à accumuler des dossiers (et preuves), **pas seulement de simples conjectures.**

A NOTER : Depuis les deux dépôts de plaintes. **1/ le Directeur de cabinet du maire, a été promu « Directeur de la communication »** de l'ensemble des magazines édités par **Chartres et l'Agglomération**, certainement le plus qualifié de tous pour ce poste ?, qu'il a de suite accepté en qualité de « **bénévole** » (...)

2/ Le maire de la commune de Lèves et Vice-président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, a « hérité » de providentielles « grosses subventions », (pour réaliser des travaux où projets, près de 5 M€), **accordées par...(ici) Chartres Métropole, à sa commune [...]**

Parutions de la Presse locale : (archives **MédiaChartres**)

1/ Un témoin à la moralité, irréprochable (...)
: https://www.lechorepublicain.fr/leves-28300/actualites/deux-non-lieux-et-un-renvoi-devant-le-tribunal-pour-remi-martial-maire-de-leves_14088102/

2/ Une justice pleine de compassion (dans certains cas) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/la-condamnation-de-remi-martial-maire-de-leves-est-confirmee-en-appel-mais-la-sanction-est-allegee_14374411/

Preuves qu'a Chartres, la dévotion et la fidélité, sont toujours payantes, et récompensées » part et pour, certaines personnes ».



Mais mauvaise nouvelle pour la « triade locale », l'Association **Anticor** a récupéré son agrément, et un nouveau référent pour le 28, devrait être nommé, il va de soit que son prédécesseur tiendra les dossiers, à sa disposition, des *nuits blanches* pour certains-nes, en perspective, **mais pas que !**



De continuer, les principales pièces visant à prouver l'innocence de l'ex référent **Anticor**, **remises à son Avocat**, ont presque toutes disparues lors du procès ? (imprimés où enregistrements), des **preuves irréfutables** qui ont été soigneusement écartées... **par qui ?**, des pièces essentielles censées figurer au dossier, remplacées par « **d'utiles questions** » (inaliénables en droit), portant sur... son état de santé physique générale (?) Si les voies du Seigneur sont impénétrables, parfois, celles de la justice ne le sont pas moins.

Suite, disparition également, de la main courante déposé par le référent, au **commissariat de Chartres**, bien avant les dépôts de plaintes des deux « petites mains » du maire de Chartres, faisant suite à une virulente agression verbale à l'encontre

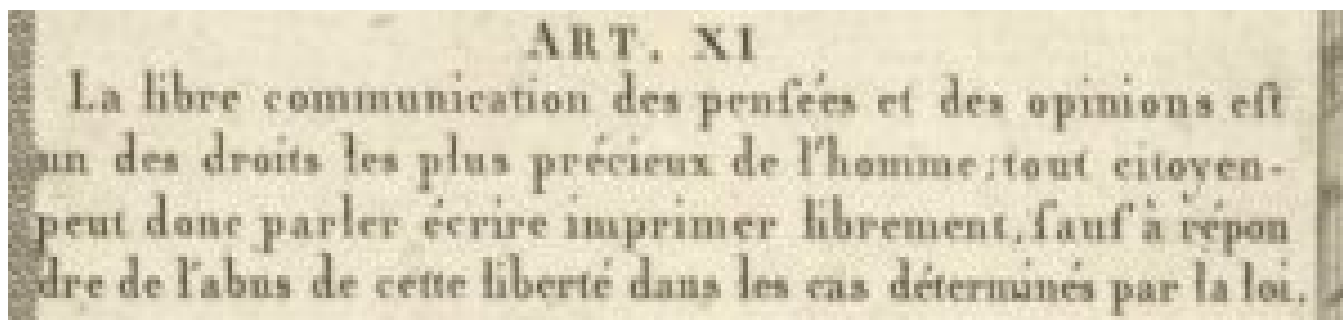
du référent, pour menaces physique sur sa personne, et ou figure cette phrase « **ont va bien s'occuper de vous** » ?



Il est également fait allusion, sans aucune preuve réelle et sérieuse, de l'utilisation « d'un brouilleur d'ondes » mais alors (question)..., comment le Dircab du maire a t'il réussi à enregistrer ?



La peur d'éventuelles « représailles » de l'ex-référent **Anticor**, à poussé les plaignants à dicter une surprenante demande au TGI, « qu'il lui soit **INTERDIT** (durant 5 ans) de porter une arme, où objets pouvant être considérée comme tel ». Pour lui et l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme, **la parole et les écrits sont les meilleurs armes au monde.**



De poursuite, Une interdiction d'être référent **Anticor** durant le même laps de temps (alors que sa lettre de démission LR/AR datée du **04/07/2023**) **devait en pratique** (et normalement) **être au dossier** (?)

Il est également condamné à verser des indemnités financières aux 2 plaignants, alors même, que sa situation financière à été **divulguée publiquement à l'audience**, y compris à la presse locale, (ne manquait plus, que la fanfare et les majorettes)

par le TGI , qui, sans contestation possible et **pour mémoire**, était parfaitement connue des Juges et assesseurs !



Autant de zones d'ombres et de dérapages, dans un procès hors du commun, et selon les sources de **MédiaChartres**, le maire aurait aussi de « très bons contacts » (grâce à un Directeur de lieux culturels de la ville), auprès de la cour d'appel de Versailles (et c'est sans compter sur l'indéfectible dévouement de ses pantoufleurs multiservices). CQFD

L'ex-référent **Anticor** garde une détermination sans faille, (ici) [contrairement à d'autres qui baisse les bras](#). Emprunt de modestie et de philosophie, il ajoute, toujours chercher du positif dans le négatif, comme dans cette citation de **Cicéron** » **C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis**«. Il rappelle que Chartres est le berceau de la résistance en France grâce au courage exceptionnel d'un homme – **Jean Moulin**-, il souhaite perpétuer (*jusqu'à son dernier souffle*) son exemple en prenant le statut de « lanceur d'alerte » pour continuer ses combats, comme d'autres avant lui (voir ci-dessous) et a même trouvé un hymne pour sa motivation : <https://www.youtube.com/watch?v=kv57Kyqppj5o>

Une liste, non exhaustive : (cliquer sur les Noms des affaires en **bleu**, pour en savoir plus)

Julien Assange « [à créé Wikileaks](#) », **Daniel Ellsberg** « [Pentagon Papers](#) », (en France) : **Olivier Marleix** « [Enquête sur la vente d'Alstom](#) » **Denis Robert** « [Clearstream](#) », **Irène Franchon** « [Scandale du Médiateur](#) » **Olivier Thérondel** « [Affaire J. Cahuzac](#) »

Les **lanceurs d'alerte**, ont fait gagner un temps précieux à la justice, et méritent un minimum de reconnaissance, ils peuvent désormais compter sur de nombreux soutiens.

[https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20\(ASLA\)%20est%20n%C3%A9%20en](https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20(ASLA)%20est%20n%C3%A9%20en)



En France, la loi « Sapin » et « Sapin II » a renforcé le statut des lanceurs d'alerte.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033558528/2024-05-07/>





Au Sénat :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/la-protection-des-lanceurs-d-alerte-en-france-rapport-bisannuel-2022-2023-697#:~:text=Le%20%C3%A9fenseur%20des%20droits%20publie%20tous%20les%20deux>

<https://www.senat.fr/lc/lc312/lc312.html>

L'ex-référent **Anticor**, est adepte de la **philosophie Asiatique**, et des citations qui l'illustre, il a récemment envoyé un mail à son Avocat, dès la réponse reçue, il nous en transmettra copies.



*Pour **MédiaChartres**, vouloir donner des leçons de civisme et de démocratie, aux pays totalitaires est une bonne chose, mais la France, en soutenant **la gangrène politique**, ne ferait-elle pas mieux de commencer à faire appliquer et respecter sa constitution ?*

Et de rappeler à tous : À voir où à revoir (révision).

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=%27article+11+de+la+D%c3%a9claration+de+1789&mid=E53809499014C0B48E62E53809499014C0B48E62&cvid=E61CCBE714F2457A9CECAB2790171549&FORM=VIRE>



Martine Leroy

RÉVOLTE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Un vent de révolte force 10, souffle sur la ville de Chartres, **MédiaChartres** sait pourquoi, et en voici la raison.

Après une « **nébuleuse expérience** » judiciaire, concernant l'abatage de marronniers boulevard de la Courtilles, le « **Régent** » de la ville, a contourné sournoisement le problème, en faisant raser les arbres de la place servant l'été, de salubre zone d'ombre aux clients (locaux et touristes) des terrasses, des divers restaurateurs, côté portail Sud, **en pleine nuit**, pour évier les gêneurs (riverains, écologistes, associations diverses, journalistes) etc.





© MédiaChartre
S

MASSACRE
à la tronçonneuse

Et le pire reste à venir, CQFD



Vie en communauté,
tous concernés

Un fait divers, qui n'est pas passé inaperçu, dans les Médias, qui ne sont pas dévolus au dicta de la commune, large répercussions également, sur les réseaux sociaux. Reflet d'une ville totalement « apaisée » [...]

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/ils-vont-etre-remplaces-par-des-parasols-l-abattage-des-arbres-du-parvis-de-la-cathedrale-de-chartres-fait-polemique-3038957.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241001&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1013192

et

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/c-est-ec-urant-dix-arbres-abattus-en-pleine-nuit-par-la-mairie-pres-de-la-cathedrale-de-chartres-en-bras-de-fer-avec-les-ecologistes-3041090.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241003&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1014583

Une décision prise en catimini, mais qui a quand même reçu la « *bénédiction* » de la Préfecture ?



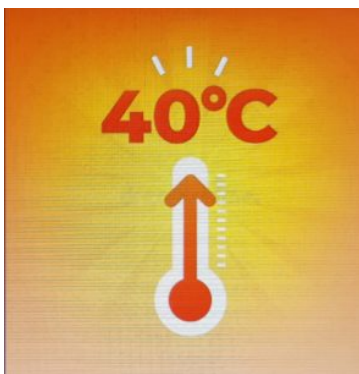
Le temps rappellera à ces *marchands du temple*, que des exemples sont encore bien visibles, des « **bénéfices** » des dalles miroirs, dans le centre ville !

Voici à quoi ressemble aujourd'hui, les belles dalles « d'origines diverses » (avant/après).



L'Egypte a eu ses dix plaies, pour Chartres, il semble que la sentence soit beaucoup plus lourde (...)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Dix_plaies_d'%C3%89gypte



Difficile d'imaginer, le pourtour de la Cathédrale en plein été, fleurant avec les **40°**, et la réverbération du sol qui amplifie le phénomène, et ce n'est pas quelques parasols, aussi beaux et couteux soit t'ils, qui changeront grand chose.

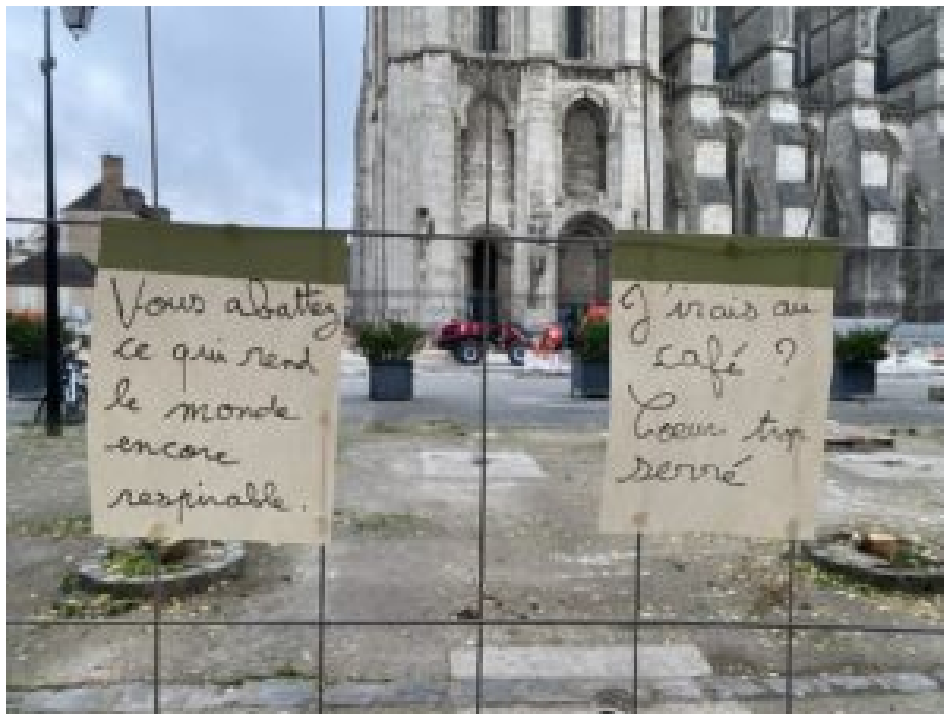
Prix moyen, entre 1500 et 7000 €

Qui va payer ?



Pour **MédiaChartres**, il ne fait aucun doute, que des contreparties ont été proposées aux commerçants, indemnités financières pour perte d'exploitation, exonération durant... (?) de droit de terrasse, financement des parasols, pour ne citer que ceux-ci.





Il reste dans l'esprit des Chartrains-nes, des mots très forts comme : désolation, consternation, incroyable, ironie, désabusé, frustration, écœurement et d'autres.

Sentiment de toute puissance et d'impunité totale, le maire est seul et enfermé dans son déni total, de démocratie.

YVAN STEFANOVIITCH

PETITS ARRANGEMENTS *entre amis*



**SONT-ILS
AU-DESSUS DES LOIS ?**

LAURENCE BOUTIER



Pas sûr !

Clara Hirsch

PARKING (S)

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Comme la constaté **MédiaChartres**, nul automobiliste ignore à ce jour, les difficultés (pléonasme) de stationnement en surface, dans Chartres et sa périphérie immédiate. Certains vont rétorquer, que la ville est la mieux dotée de France (?) en matière de stationnements... souterrains, gérés par des sociétés privées et à quel prix !

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-prix-du-parking-a-chartres-est-superieur-a-celui-de-monaco-la-politique-budgetaire-de-la-ville-cristallise-les-critiques-2957078.html>

Pour plus de précisions : <https://www.q-park.fr/fr-fr/villes/chartres/c%05%93ur-de-ville/>

Le plus extravagant, à part les tarifs, c'est évidemment les priorités accordé a ses sociétés privées au détriment du bien-être, du reste de la population.

EXEMPLES :



obligation de céder la priorité, ou feux tricolore à discrétion ?



*Ceci pour démontrer, le nombre de parkings « **outdoor** » **gratuits**, aujourd'hui disparu !*

LISTE : Blvd Chasles, Place des Epars, place Jeanne D'Arc, Blvd de la résistance, Place Pasteur, place Jean Moulin, place Marceau, la gare, etc. Des centaines de suppressions qui ont irrémédiablement, avec le temps, condamné le centre ville et les petits commerces, (et encore de nos jours).

La gare, le parcotrain, Boulevard Foch, porte Guillaume, Boulevard Clémenceau, porte Morard, et appelé à disparaître prochainement, le parking des 3 détours !





en profite également pour mettre les choses au point sur le budget de fonctionnement du Compo. « Il n'est pas de 1,2 million d'euros, comme j'ai pu l'entendre, mais de... 175.000 € ». Soit près de dix fois moins... ■

PARKING ET CATHÉDRALE. Le projet du maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, de construire un parking sous les jardins de l'évêché, ne fait pas réagir que les élus d'opposition (*lire notre édition d'hier*). Du côté des amoureux du patrimoine, et plus particulièrement de la cathédrale Notre-Dame de Chartres, l'inquiétude est perceptible. Surtout depuis que la cathédrale de Montauban a été victime d'importantes fissures, en octobre 2020, peu de temps après le lancement du chantier d'un grand parking souterrain à ses pieds. Depuis, la cathédrale a été fermée au public. Le résultat des expertises est attendu pour la fin de l'année. ■

UN EURÉLIEN À LA UNE. Faire la Une du quotidien sportif *L'Équipe*, c'est assez exceptionnel pour un athlète d'Eure-et-Loir. Le

vie a pour édité de n lieu revc solli réa l'éd aut pe pic du vi m c r

Les « restes » du parking Porte Morard, occupé par les véhicules du chantier en face !



Blvd Clémenceau, occupé par les véhicules d'un tournage !



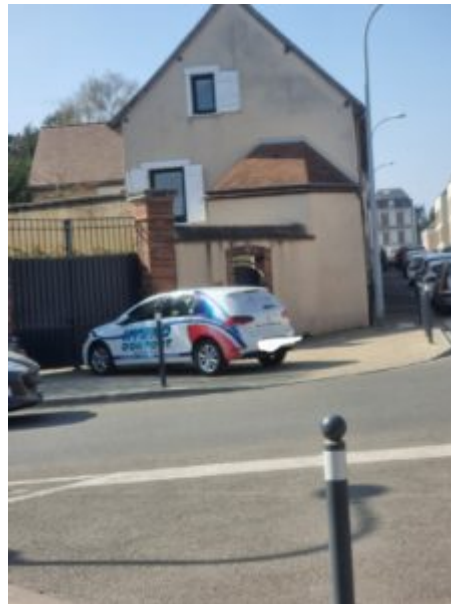
Après avoir abandonné, le projet de téléphérique, le maire prévoyait, un parking sous le jardin de l'évêché (toujours inaccessible au public, à ce jour ?).

D'autres [...], non aucun problème de stationnement en surface, même en plein centre !

Mais, l'esprit de famille, c'est important.



a venir !





archives [MédiaChartres](#)

Sélections, dans les



[MédiaChartres](#) apporte la preuve, qu'à Chartres ville, les habitants ne sont pas forcément tous traités de la même façon. *CQFD*

Joël Drouin

INSATIABLES !



[MédiaChartres](#) soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Indiscretions de **MédiaChartres**, sur les représentants des **66 communes**, qui constituent le socle de « **Chartres Métropole** » avec un délégué par commune (fixé par arrêté préfectoral) et forme le « **Conseil communautaire** ». Ce dernier c'est réuni ce jeudi 12 septembre, salle Fulbert au sein du pôle administratif (Place des Halles à Chartres).

<https://www.chartres-metropole.fr/conseil-communautaire/seances>



Il est à noter, que **le Président** est (pour reprendre une chanson du duo, Stone et Charden) comme le prix des allumettes ... **il ne change pas, et ce, depuis sa création ! Les objectifs non plus d'ailleurs [...]**

Il aura fallu les conseils avisés, dans le dernier rapport de la cours régionale des comptes (**CRC**), pour enfin rationaliser (en les mutualisant), « **certaines dépenses publiques** ». mais le compte n'y est pas, par de nombreux aspects, des dépenses et investissements du regroupement des maires ou adjoints, sur la réelle utilité de certains investissements, qui profitent le pus souvent et le plus, directement ou indirectement, à la seule commune de Chartres ville, et à ses « amis-es » !

Souvenez - vous

: <https://mediachartres.fr/2022/07/19/sem-spl-la-saga/>



Les attributions des subventions aux autres membres de l'Agglo, s'opèrent en fonctions de plusieurs critères. Selon les sources de **MédiaChartres**, il devient insupportable pour une majorité, de voir la « **soumission** » et le « **copinage** », obtenir les plus grosses.

Les investissements et travaux du **BTP**, doivent forcément être réalisés par les sociétés (cliquez) « **partenaires**« , condition Sine-qua-non, imposée par le vote de la garde rapprochée du président.



Les nombreux satellites de **Chartres et Chartres métropole**, permettent un endettement constant et exponentiel, grâce à un habile « **jonglage financier** » d'une structure à une autre, un système bien rodé, qui permet à **un des 15 vices présidents** (il faut au moins cela), d'annoncer un bilan positif pour la Sté qu'il pilote et qui voit « **enfin** » la lumière ?



Mais de la, à se prendre pour **John Belushi**, dans le film Les « **Blues Brothers**« , il ne faut peut-être pas exagérer !

(si vous voulez, vous aussi, voir la lumière ?)

<https://www.facebook.com/GulliTV/videos/les-blues-brothers-voient-la-lumi%C3%A8re-les-blues-brothers/434264806013911/>

<https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html>



Le quotidien local, entièrement dévoué aux actuels élus-es, à relaté (**version édulcoré**) « **une partie de la réunion** », dans son édition du samedi 14 dernier en page 8. L'avantage pour les rédacteurs/pigistes et autres, c'est que les articles arrivent désormais, livrés « **clé en main** » à la rédaction, qui n'a plus qu'à faire un « **copié/collé** » .

Les noms des satellites de l'Agglomération, figurent en bas de page, mais **pas les noms des personnes qui les gèrent** (adjoints-tes de mairies) qui disposent ainsi, de substantiels et confortables revenus de salaires complémentaires, mais ... **es bien légal ?**

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/pour-qui-je-vote/comment-cumul-des-mandats-est-il-limite>

Pour **MédiaChartres**, il ne fait pas de doute, que dans le contexte politique et la situation financière de la France, (et malgré l'élaboration du budget 2025 de M. Attal), **sans augmenter les impôts ?** notre pays va traverser une grosse zone

de turbulence financière, sur une longue période, qui va inexorablement avoir des répercussions, à moyens termes, sur les dotations aux collectivités locales, et un millefeuille qui va peut être finir par ressembler à une crêpe Bretonne.



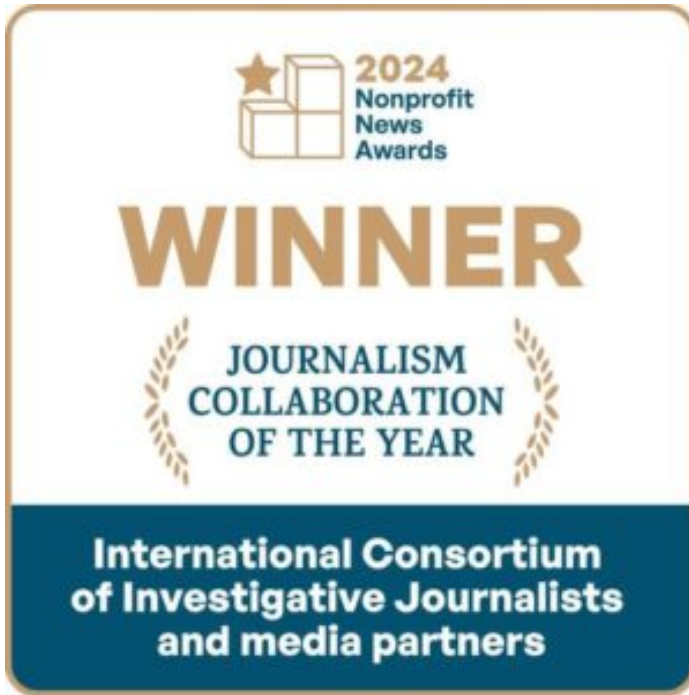
<https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associes/les-collectivites-locales-dependent-toujours-plus>

Certes, ce n'est pas la crise de **1929** ou **2008**, mais cela y ressemble et généralement, les mêmes problèmes, produisent les mêmes effets, une **austérité maximale** d'un gouvernement...provisoire.



Sylvie Muller

Et [MédiaChartres](#) se réjouit;



PARLONS CHIFFRES !



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Suite à la distribution dans les boîtes à lettres, du nouveau « **Rapport d'activité 2023** » (où comment la municipalité gère votre argent), en réponse et comme chaque année, **MédiaChartres** fait un point sur les finances locales, avec l'aide de ses confrères de :

Contribuables Associés

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Voici pour l'année 2022, des chiffres qui ont évidemment évolués en deux ans, mais pas forcément de façon favorable et dans le bon sens (bien au contraire) !

Commune : Chartres (28000)

Département : Eure-et-Loir (28)

Population permanente : 39 698 habitants

Population totale : 40 541 habitants

Maire (depuis mai 2020) : **Monsieur Jean-Pierre GORGES**

globale :

Les données analysées dans l'Argus des communes de Contribuables Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances. Ces données correspondent à l'année 2022, année de parution la plus récente. [Voir la méthodologie](#) .

Notes de la commune

Note de dépenses

7.2 /20**Dépenses de la commune : 1 356.2 €/habitant****Médiane des communes de même taille : 1 220.9 €/habitant**

– Cette note correspond aux dépenses de fonctionnement. Tous nos calculs prennent en compte la population totale de la commune (résidents secondaires inclus).

Note de santé financière

2 /20**Ratio de santé : 464.5**

Médiane des communes de même taille : **328.8**

▪ **Détails**

Note	Ratio	Médiane	
Autofinancement	10.5/20	93.7	94.2
Endettement	2/20	191.5	62.5
Coûts fixes	14.9/20	54.6	60.8
Pression fiscale sur les particuliers	6/20	124.7	106.3

Vert : Bon | **Orange**: pré-alerte | **Rouge**: alerte

En Septembre 2023, l'endettement à Chartres par habitant, est supérieur à 3300 € !

La finance, c'est aussi au niveau national, regardez la vidéo (ci-dessous)

<https://www.youtube.com/watch?v=hckZ6lXvy-I>

- Le nouveau gouvernement, devra faire preuve d'ingéniosité, de rigueur et avoir beaucoup de chance, pour éviter le naufrage, il en est de même pour Chartres/Agglo.
- Le coût du « millefeuilles administratif » sera forcément, à un moment donné, dans le débat, Il suffit de prendre connaissance du rapport de Monsieur **Boris Ravignon** en date du 29 mai dernier.
- <https://presse.economie.gouv.fr/remise-du-rapport-de-boris-ravignon-sur-le-cout-du-millefeuille-administratif/>



- **FICHE N° 2.4**

- **INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES (EPCI À FP)**

- . 1 – **Indemnités de fonctions**

Principe général

Aux termes de l'**article L 5211-12 du CGCT**, les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération et d'une métropole **pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président** sont déterminées par un **décret en Conseil d'Etat** par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'indemnité versée au président du conseil d'une métropole, d'une communauté urbaine de 100 000 habitants et plus, d'une communauté d'agglomération de 100 000 habitants et plus et d'une communauté de communes de 100 000 habitants et plus peut être majorée de 40 % par rapport au barème précité, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres de l'organe délibérant hors prise en compte de ladite majoration.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de

président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

De manière dérogatoire, l'indemnité versée à un vice-président peut dépasser le montant de l'indemnité maximale prévue au premier alinéa de l'article précité, à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au président et que le montant total des indemnités versées n'excède pas l'enveloppe indemnitaire globale définie au deuxième alinéa.

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation. Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Ecrêtements

Le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour

l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

1

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Les dispositions propres aux différents type d'EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communauté urbaine) sont précisées ci-après :

. 2 –Le calcul des indemnités

Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées

en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants – le montant

mensuel correspondant à l'indice brut 1027 s'élève à 3 889,40

euros :

2.1 PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

POPULATION

TAUX EN %

De l'indice 1027

Montant en euros

valeur du point au 01/01/2020 : 4,686025

Président Vice-président Président Vice-président

Moins de 500 12,75 4,95 495,9 192,53

De 500 à 999 23,25 6,19 904,29 240,75

De 1 000 à 3 499 32,25 12,37 1254,33 481,12

De 3 500 à 9 999 41,25 16,50 1604,38 641,75

De 10 000 à 19 999 48,75 20,63 1896,08 802,38

De 20 000 à 49 999 67,5 24,73 2625,35 961,85

De 50 000 à 99 999 82,49 33,00 3208,37 1283,5

De 100 000 à 199 999 108,75 49,5 4229,72 1925,25

Plus de 200 000 108,75 54,37 4229,72 2114,67

Les conseillers communautaires peuvent aussi percevoir des indemnités de fonction dans les situations suivantes :

- communautés de communes de moins de 100 000 habitants (par transposition de l'article L. 2123-24-1, II du CGCT) : pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller, l'indemnité est au maximum égale à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ; elle est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et vice-présidents en exercice ;
- les conseillers communautaires délégués (par transposition de l'article L 2123-24-1-III du CGCT peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire du président et des vice-présidents.

Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés urbaines pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

2.2 PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMUNAUTES URBAINES

POPULATION

TAUX EN %

De l'indice 1027

Montant en euros

valeur du point au 01/01/2020 : 4,686025

Président Vice-président Président Vice-président

De 20 000 à 49 999 90 33 3500,46 1283,5

De 50 000 à 99 999 110 44 4278,34 1711,34

De 100 000 à 199 999 145 66 5639,63 2567

Plus de 200 000 145 72,5 5639,63 2819,82

2.3 INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

POPULATION

(nombre d'habitants)

TAUX MAXIMAL

(en % de l'IB 1027)

INDEMNITE BRUTE

(en euros)

De 100 000 à 399 999 habitants

(Art. L. 5215-16 et L. 5216-4 du CGCT) 6 233,36

De 400 000 habitants au moins

(Art. L. 5215-17 et L. 5216-4-1 du CGCT) 28 1089,03

Communautés de moins de 100 000 habitants :

conseillers communautaires (Art. L. 2123-24-1-II du CGCT)

(dans l'enveloppe président + vice-présidents)

233,36

Ensemble des communautés :

conseillers communautaires délégués (Art. L. 2123-24-1-III du CGCT)

indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire président + vice-présidents

. 3 -Enveloppe globale – Modulations

La population à prendre en compte pour le calcul des indemnités de fonction présenté plus haut est le chiffre de la

population totale authentifiée avant le dernier renouvellement des assemblées locales. En l'espèce il convient de

retenir celui de la population totale des communes au 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art. 95 a créé un article codifié 5211-12-2 au CGCT qui prévoit que

« dans des conditions fixées par leur règlement intérieur, le montant des indemnités de fonction que l'organe

délibérant des établissements publics de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus alloue à ses membres

peut être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des

membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée ».

3

. 4 -Transparence

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art. 92 a créé des dispositions codifiées à l'article L 5211-12-1 du

CGCT .

Celles-ci imposent que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient

les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout

syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première

partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- *Pour Chartres Agglomération Métropole, concernant les rémunérations du président, et de la quinzaine de vice-présidents (beaucoup, sont déjà maire et cumul), le seuil est toujours maximal.*

- Des chiffres, qui permettent de mieux comprendre, les « vocations politiques spontanées » et « l'altruisme » de tous ses braves gens [...]



-
- Dans ce labyrinthe de chiffres, soulignons, qu'il n'est fait allusion nul part, aux nombreuses SEM, SPL et divers, des « filiales », pourtant TOUTES administrées par des adjoints/tes ou vice président de l'Agglo [...], et donc, insidieusement

sous la tutelle du maire/président de l'agglomération

? <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00028056315>



- Pour **MédiaChartres**, comme pour beaucoup, concernant « **la vie rêvée des anges** » il va certainement falloir patienter encore très longtemps.
- **en attendant.**



Sylvie Muller

NO LIMITS !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Constat **MédiaChartres**, c'est une certitude, aucune limite à la bétonisation de **la Ville de Chartres et de sa proche banlieue**. De nouveaux projets et chantiers, voient partout le jours de façon ininterrompus, malgré la grave crise qui touche le secteur ?

<https://monimmeuble.com/actualite/crise-du-logement-neuf-le-marche-seffondre-au-2eme-trimestre-2024>

Et un maximum « d'humour » (noir)





Et bien d'autres...

A Chartres, les habitants auront très bientôt, l'impression de vivre en **2100**, en marchants où roulants sur les principaux boulevards et axes, cibles des promoteurs et du **BTP**.

Principales argumentations commerciales de vente : la proximité, les commodités et le *panorama*. (?) mais là, **MédiaChartres** émet des réserves. Comme sur le projet de construction de « *magnifiques appartements de rêves* » en place de l'ex caserne de pompiers,, Boulevard Clémenceau, avec la promesse d'une « *superbe vue imprenable* » sur [...] Alors, nous avons testés pour eux, les possibles champs de visions, et du « *confort de vie* », des futurs potentiels résidents, sous différents angles et voici ce que cela donne :

Pour ce qui concerne la vue « **tronquée** » par les arbres, cela n'a jamais été un handicap pour les projets du maire et ses « partenaires », il à déjà démontré que les recours juridiques, concernant l'abattage des arbres urbains, était chez lui, une « **spécialité** » (dixit, le procès de la chambre des métiers)

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/les-trois-marronniers-centenaires-de-chartres-au-c-ur-d-une-longue-bataille-juridique-abattus-2925387.html>





©

MédiaChartres





Voyons cela, de plus près



Pas franchement idyllique, canisette (crotoire), arrêt de bus, poubelles, arbres (masquant l 'horizon), passage incessant de véhicules (VL/PL plus de 7500 jours), parfait

pour une bonne cure de CO², sans oublier les nuisances sonores



Pour mieux appréhender et apprécier, une « opportunité unique » sur la santé (voir les liens) ci-dessous :

<https://www.aprico.fr/news/canissette-pour-chiens-mauvaise-solution-pour-les-dejections-canines>

https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cerveau-et-psy/vivre-pres-des-grands-axes-routiers-augmente-le-risque-de-demence_109463

Rappel, sur ce même boulevard un projet immobilier de la Ville avait déjà été retoqué, par le tribunal administratif d'Orléans, suite à une plainte/recours de riverains.

Qu'importe, des solutions sont toujours possibles à Chartres, et de fait, deux incendies ce sont déclarés, rendant le site dangereux et « forçant » la Ville à prendre (certainement, à regret) un arrêté de dangerosité, avec obligation de destruction !

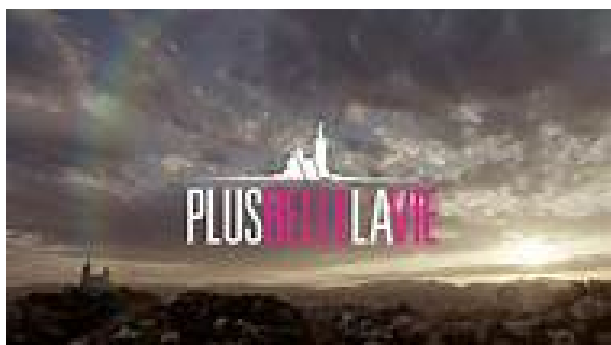




le projet

Mais ce n'est pas terminé, après avoir fait « **place nette**» , le parking qui jouxte le « **rasage gratis**» , à certainement du souci à se faire, et idem pour le reste du boulevard ! **Les grosses sociétés de BTP ne se sont pas implantées à Chartres et son agglomération, pour y admirer le paysage.**

Ils servent à rendre,



Alice Cellier

MédiaChartres



Celle-ci, devrait en contrarier quelques uns, et pour cause !



<https://www.anticor.org/2024/09/05/lassociation-anticor-retrouve-son-agrement-anticorruption/>

Petits rappels : MédiaChartres

<https://mediachartres.fr/2023/04/03/rebondissement/>

<https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/>

<https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/>



La nomination par l'**Elysée**, d'un nouveau **premier Ministre**, va changer complètement la donne pour beaucoup, à commencer par les collectivités locales qui vont être à la diète, du « **Comme j'aime** » sûr mesure ! Et les plus endêtés, vont devoir se serrer la ceinture. **Le Monsieur Houdini (comptable et magicien) de Chartres/Agglo**, va devoir se surpasser !

<https://www.lemondedesartisans.fr/actualites/le-secteur-du-batiment-entre-clairement-dans-la-crise>

